



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/923

Le 28 août 2019

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**
– **Approbation d'une nouvelle Question UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/907 datée du 21 juin 2019, un projet de nouvelle Question UIT-R a été soumis pour approbation par correspondance conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.5.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 21 août 2019.

Le texte de la Question approuvée est joint pour référence dans l'Annexe de la présente lettre et sera publié par l'UIT.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

QUESTION UIT-R 241/1

Méthodes d'évaluation ou de prévision de la disponibilité du spectre

(2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le spectre des fréquences radioélectriques est une ressource limitée mais renouvelable à l'infini, disponible uniquement en quantités finies de largeurs de bande, pour tout intervalle de temps et tout volume d'espace donnés;
- b) que certaines administrations ont des difficultés pour évaluer ou prévoir la disponibilité du spectre des fréquences radioélectriques;
- c) le manque de méthodes d'évaluation ou de prévision de la disponibilité du spectre,

notant

que les données relatives à la gestion du spectre sont de plus en plus nombreuses et complexes du point de vue de la science des données, ce qui peut nécessiter des méthodes évoluées d'analyse de données, notamment des méthodes fondées sur l'apprentissage automatique,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1 Quels critères et quelles informations les administrations devraient-elles prendre en compte pour l'évaluation et la prévision de la disponibilité du spectre des fréquences radioélectriques?
- 2 Quelles méthodes permettent d'évaluer et de prévoir la disponibilité du spectre des fréquences radioélectriques?
- 3 Quelles approches techniques, telles que la gestion fondée sur les données, peuvent améliorer l'utilisation générale du spectre?

décide en outre

- 1 que les résultats des études susmentionnées devraient figurer dans des Recommandation(s), Rapport(s) ou Manuel(s), selon le cas;
- 2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2023.

Catégorie: S3
